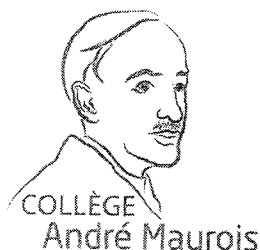


PROCÈS VERBAL



de la séance du Conseil d'Administration
du Jeudi 3 octobre 2017
de 18 H 10 à 21 H 30



91360 EPINAY-SUR-ORGE

Ordre du jour :

- 1) Vote pour le compte-rendu du CA du 26/06/2017.
- 2) Bilan pédagogique et matériel 2016/2017.
- 3) Bilan de l'association sportive 2016/2017.
- 4) Bilan du Foyer Socio-Educatif 2016/2017.
- 5) Bilan des actions ODE 2016/2017.
- 6) Présentation des différentes missions retenues dans le cadre des IMP 2017/2018.
- 7) Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer la convention de création et de fonctionnement d'un dispositif ressource pour élèves déficients visuels et aveugles.
- 8) Vote pour les projets d'action ODE91 pour l'année 2017/2018.
- 9) Vote pour la participation des familles pour le séjour à Chamarande à hauteur de 50€ par famille.
- 10) Vote pour le don du foyer pour financer des actions ODE 2017/2018.
- 11) Vote pour le règlement intérieur de demi-pension 2017/2018.
- 12) Question diverses.



Académie de Versailles

Département de l'Essonne

Le Principal adjoint

Téléphone
01.69.09.06.00

Télécopie
01.69.09.02.15

Courriel
910017z@ac-versailles.fr

Rue du Mauregard

91360 Epinay sur Orge

La présidence du conseil est assurée par M. Espada, Principal adjoint.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Vince, Conseillère Principale d'Education, représentant des personnels de direction.

Le Président,

La Secrétaire,

Compte-rendu du Conseil d'administration du mardi 3 octobre 2017

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h10.

Secrétaire de séance : Mme VINCE

Présidence du Conseil : M. ESPADA

Présents (14) : M. ESPADA, Mme BOUSSIK, Mme VINCE, Mme SIMON, Mme BAUMANN, M. CAUL-FUTY, Mme FESSENMEYER, Mme CHODKIEWIEZ, M. CHOLLET, Mme MAGNIER, M. GENTY, Mme BARERA, Mme CROCHET, M. CARTAL.

Absents / excusés : Mme GUICQUERO

Modification de l'ordre du jour :

- Le point 2/ « bilan pédagogique et matériel 2016-2017 » est supprimé et sera présenté au prochain CA.
- Le point 3/ devient le point 2/ ; le point 4/ devient le point 3/ ; le point 5/ devient le point 4/ ; le point 6/ devient le point 5/ ; le point 7/ devient le point 6/.
- Un point 7/ est ajouté : « Plan numérique des collèges »
- Le point 8/ est modifié : « Vote pour les projets d'actions ODE pour 2017/2018, et pour les actions du Club Développement Durable »

1/ Vote pour le compte-rendu du CA du 26/06/2017 :

Aucune modification n'est demandée.

0 contre 0 abstention 14 pour

2/ Bilan de l'association sportive 2016/2017 :

Présenté par Mme BAUMANN. *Voir bilan.*

180 licenciés sur 679 élèves. On constate une petite baisse par rapport à l'année précédente. Celle-ci s'explique par un nombre limité d'inscrits à l'AS Rugby et par la suppression de l'AS Danse.

31,7% de garçons et 21,3% de filles.

9 élèves ont bénéficié de la formation « jeunes officiels » (arbitrage).

Pour l'année 2017/2018, les effectifs sont complets.

3/ Bilan du Foyer Socio-Educatif 2016/2017 :

Présenté par Mme VINCE. *Voir bilan.*

Etat des comptes au 31/08/2017 : 6362,95 euros.

4/ Bilan des actions ODE 2016/2017 :

Présenté par Mme BOUSSIK. *Voir bilan.*

La subvention du Conseil Départementale est de 23 euros par élève.

Seules 4 classes n'ont pas bénéficié de sorties.

5/ Présentation des différentes missions retenues dans le cadre des IMP 2017/2018 :

- M. PERDOUX : une IMP en tant que coordonnateur Technologie et une IMP en tant que référent ENT ;
- Mme VINCE : une IMP en tant que référente Décrochage scolaire + pour mettre en place les actions de lutte contre le harcèlement scolaire + pour la coordination de la Vie collégienne (CVC) ;
- Equipe EPS : partage une IMP dans le cadre de la coordination EPS ;
- M. REMPLIERE : une IMP en tant que référent Développement durable ;

- Une IMP est prévue pour un Référent culturel ;
- Une IMP est prévue pour un coordonnateur du dispositif « Devoirs faits ».

M. ESPADA détaille le dispositif « Devoirs faits » : suite au dernier conseil pédagogique, un pré-projet a été rédigé qui fait état d'un enseignant présent une heure par jour pour une aide disciplinaire + un AED présent une heure par jour pour de l'aide aux devoirs plus globale. Cette organisation serait proposée en priorité aux élèves de 4^e et 3^e. Cela nécessiterait 8 HSE en plus de l'IMP pour le coordonnateur. Pour le moment, M. ESPADA n'a reçu aucune réponse aux demandes faites dans ce cadre vers le service civique ou les associations locales.

6/ Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer la convention de création et de fonctionnement d'un dispositif ressource pour élèves déficients visuels et aveugles :

Lecture de la convention par M. ESPADA. *Voir convention.*

Mme CHODKIEWIEZ demande s'il serait possible de financer des manuels numériques pour les élèves concernés, voire des liseuses.

M. ESPADA répond que cela dépend des moyens financiers dont dispose le SIDVA pour les liseuses et pour les manuels numériques voir Mme la Gestionnaire.

Mme CHODKIEWIEZ demande s'il serait possible que les enseignants qui accueillent dans leurs classes des élèves déficients visuels le sachent dès le mois de juillet afin de se préparer au mieux et d'anticiper leurs préparations.

M. ESPADA répond que cette demande sera à faire auprès de Mme GUICQUERO, chef d'établissement.

M. CARTAL demande combien d'AVS sont affectés pour ces élèves.

M. ESPADA répond qu'une seule AVS s'occupe aujourd'hui de deux déficients visuels pour le moment. Un deuxième AVS à plein-temps est attendu pour s'occuper du troisième élève.

Mme FESSENMEYER s'étonne que les AVS au collège aient beaucoup d'élèves sous leur responsabilité.

M. ESPADA répond qu'il s'agit d'AVS mutualisés (et non plus individualisés).

Sur les 149 heures dont on a besoin (12 élèves), seules 48 heures sont couvertes à ce jour par 2 AVS et début octobre 2 autres AVS viendront compléter le dispositif d'aide aux élèves à besoins particuliers. Pour autant, l'ensemble des notifications ne sera toujours pas couvert.

Mme CHODKIEWIEZ demande si les enseignants auront leur avis à donner lors du bilan du dispositif qui sera fait en fin d'année.

M.ESPADA répond que le chef d'établissement se tournera certainement vers eux au moment du bilan.

2 contre 9 abstentions 3 pour

Les parents et les enseignants tiennent à préciser la raison de leur vote (contre ou abstention) : ils regrettent un manque de moyens et de visibilité face à ce dispositif mais ils n'y sont pas opposés.

7/ Plan numérique des collèges :

Lecture de la convention par M. ESPADA. *Voir convention.*

Mise à disposition de 200 tablettes + 2 armoires de rangement et rechargement. 150 tablettes à destination des élèves (de 5^e) et 50 tablettes à destination des enseignants.

Un référent « tablettes » devra être nommé.

Le collège assurera l'entretien courant des tablettes et un service interviendra en cas de panne dans la période des 2 années de garantie. Il n'y aura pas de remplacement en cas de perte, casse ou vol.

Mme FESSENMEYER demande s'il y aura un contrat de maintenance.

M. ESPADA répond qu'il y en aura un pendant deux ans.

Il a été décidé par Mme GUICQUERO, Principale, en concertation avec M. PERDOUX, référent ENT, et Mme BOUSSIK, gestionnaire, qu'il y aurait une armoire dans le bâtiment A dans un des dépôts, et une autre en technologie dans le bâtiment B.

Plusieurs questions sont posées sur la difficulté d'utilisation concrète de ces tablettes : réseau wi-fi, récupération des données, besoin d'un poste informatique spécifique pour l'enseignant utilisateur...

0 contre 0 abstentions 14 pour

8/ Vote pour les projets d'actions ODE 91 pour 2017/2018 :

Voir tableaux récapitulatifs.

Modification des dates du séjour à Chamarande : du 27 au 29/11/2017.

Demande de détails sur l'action « Atelier mobile créatif ». Réponse de Mme VINCE : il s'agit, dans le cadre d'un atelier encadré par un intervenant qui réalise des films d'animation, de créer un court métrage avec les délégués élèves du CVC sur le thème de la citoyenneté et du harcèlement, qui pourra être réutilisé ensuite avec tous les élèves.

0 contre 0 abstentions 14 pour

Les parents d'élèves regrettent cependant que toutes les classes ne soient pas concernées par une sortie ou une action pédagogique.

9/ Vote pour la participation des familles pour le séjour à Chamarande à hauteur de 50 euros : (Budget prévisionnel)

Voir récapitulatif du financement du séjour.

0 contre 0 abstention 14 pour

Départ de Mme MAGNIER à 20h28.

10/ Vote pour le don du Foyer pour financer les actions ODE 2017/2018 et le club Développement Durable :

Voir le document récapitulatif (Mme BOUSSIK).

Financement ODE par le FSE : **0 contre 0 abstention 13 pour**

Financement d'un rucher pour le Club DD par le Conseil Départemental : **0 contre 0 abstention 13 pour**

Financement station météo (club DD) par le FSE : **0 contre 0 abstention 13 pour**

11/ Vote pour le règlement intérieur de demi-pension 2017/2018 :

Voir règlement présenté par Mme BOUSSIK + annexes.

Les parents demandent que soit réunie cette année une « commission menus ».

Mme BOUSSIK répond que les questions sur la cantine devront plutôt être posées en questions diverses, tout en sachant qu'une diététicienne du CD91 valide ou pas les propositions de menus établies par notre Chef de cuisine.

0 contre 0 abstention 13 pour

12/ Questions diverses :

Questions des représentants de parents d'élèves APIE :

- Une classe de 5è n'a pas reçu ses manuels. Est-ce normal ?

Mme BOUSSIK répond que l'achat des manuels a été fait par rapport au nombre de 6è de l'an dernier (159). Hors, à la rentrée, il y avait 177 élèves de 5è. Elle avait acheté 171 manuels en prévision d'une augmentation, mais il en manque tout de même 6.

Elle a fait une demande de complément à la DAPAOS mais la réponse est négative.

Les parents d'élèves proposent de faire remonter ce problème de leur côté. Mme BOUSSIK va leur transmettre les coordonnées de la DAPAOS.

- A quel moment peut-on diffuser le compte-rendu du CA aux parents ?

M. ESPADA répond que ce compte-rendu, qui est en fait un procès-verbal, ne doit pas être distribué. Il est diffusé via un affichage au collège.

- Bilan d'un mois avec interdiction des téléphones portables.

Les élèves respectent l'interdiction dans l'ensemble. L'ambiance dans la cour de récréation est nettement meilleure.

Questions des représentants de parents d'élèves PEEP :

- Remplacement des professeurs absents ?

Le remplacement n'est possible que si l'enseignant est arrêté plus de 15 jours consécutifs.

- Y aura-t-il de nouveau une classe bi-langues à la rentrée 2018 ?

Cela dépendra de la décision du Conseil Pédagogique et de la carte des langues vivantes sur le département (qui dépend de ce qui est proposé dans les écoles primaires du secteur).

- Est-il possible d'avoir les menus sur Pronote ?

C'est fait !

- Recrudescence de violence dans la cour. Il s'agit en fait des violences de l'année dernière.

Pour le moment pas particulièrement de violence.

- Est-il nécessaire qu'une personne de l'Administration préside les conseils de classe.

Le chef d'établissement ou son représentant préside les conseils de classe.

Questions des représentants des enseignants:

- Possibilité de refaire une classe de mer et question de la prise en charge financière des accompagnateurs.

Les autres établissements prendraient sur leurs fonds propres d'après Mme BOUSSIK.

Comment font-ils ? Les enseignants vont se renseigner car ils aimeraient pouvoir organiser une classe de mer à la rentrée 2018.

- En l'absence de Mme GUICQUERO, y a-t-il une nouvelle délégation de signature ?

Oui, c'est le Proviseur du lycée Monge qui signe nos documents jusqu'au 20 octobre 2017.

- Pourquoi n'est-il pas possible que tous les enseignants aient une clé qui ouvre l'ensemble des salles et bâtiments ?

Mme BOUSSIK répond que les clés coutent cher (60 euros) mais elles ont été commandées.

- Quelle action mettre en place pour obtenir le remplacement de Mme GUICQUERO ?

Le rectorat est au courant, mais rien de plus pour le moment.

- Demande de supprimer les interventions SNCF et TRANSDEV.

Elles ne seront pas reconduites cette année.

- Est-ce que l'action « théâtre forum » pourrait être remplacée par une action autour du développement durable ?

A discuter avec la mairie d'Epinais qui finance cette action.

- Pourquoi autant de changements de classe acceptés début septembre ?

M. ESPADA répond que 4 changements ont eu lieu au début de l'année suite à des entrevues personnalisées avec les familles et en raison de situations très particulières vécues par les élèves concernés légitimant les demandes des parents.

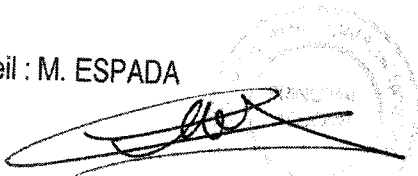
Il serait cependant intéressant de revoir les modalités de constitution des classes en fin d'année.

- Les collègues qui travaillent sur plusieurs établissements ne parviennent pas à se connecter sur l'ENT de notre collège.

La demande a été faite à M. PERDOUX.

La séance se termine à 21h30.

Le Président du Conseil : M. ESPADA



Secrétaire de la séance : Mme VINCE

